

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 01 DECEMBRE 2014 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Christelle LOUIS-PEPIN, Robert DEYGAS, Adjoint ; Maxime BLACHON, Cécile BRUYERE, Myriam GACHE, Jacky GRIBET, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Maryse MONTALON, Bernard ROYET.

Absents excusés : Hélène LARMANDE donne pouvoir à Christelle LOUIS-PEPIN, Yvan ROZIER donne pouvoir à Bernard ROYET, Marlène LE DU.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

Intervention de Monsieur Pierre JOUVET, Président de la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche ».

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS AU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Irrigation Drômois a voté de nouveaux statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SID et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

BUDGET COMMUNAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2014

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2014. Il s'agit des modifications suivantes :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses :

c/6218 – Autre personnel extérieur	- 2 260
c/6411 – Personnel titulaire	+ 12 200
c/6413 – Personnel non titulaire	- 6 700
c/6451 – Cotisations à l'URSSAF	- 4 000
c/6453 – Cotisations aux caisses de retraites	+ 1 310
c/6454 – Cotisations aux ASSEDIC	- 800
c/6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+ 250

Section d'investissement

Dépenses :

Pg 1404 – Informatique

c/2051-1404 concessions et droits similaires	+ 500
Pg 1409 – Autres bâtiments	
c/2135-1409 Installations générales	- 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2014, suivant la liste indiquée ci-dessus.

LES CENTRES MUSICAUX RURAUX – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 31 août 2010 concernant la signature d'un protocole d'accord avec les CMR pour un total de 54 heures d'éducation musicale par année scolaire, ainsi que la délibération en date du 03 juillet 2012 concernant l'augmentation du temps d'éducation musicale par semaine (passage de 1h30 à 2h00).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, le tarif horaire annuel sera de 1 867,00 €. Conformément à l'article 5 du protocole d'accord portant sur la modification du tarif horaire annuel, il convient de signer un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer l'avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux, stipulant que le tarif horaire annuel sera de 1 867,00 € à partir du 1^{er} janvier 2015.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. BALLESTER EMMANUEL

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Dépense prévisionnelle HT	9 307.23 €
Dont frais de gestion HT : 430,70€	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	6 685.69 €
Forfait communal	2 621.54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus, décide de financer comme la part communale par autofinancement, s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.

RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. BALLESTER EMMANUEL – CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise concernant le raccordement au réseau électrique pour alimenter la construction de M. BALLESTER Emmanuel, située route de Marnas. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le raccordement au réseau BT pour la maison de M. BALLESTER Emmanuel ne résulte pas d'une obligation légale. Monsieur le Maire propose de signer une convention avec M. BALLESTER Emmanuel pour

le remboursement des frais occasionnés par ce raccordement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à passer entre M. BALLESTER Emmanuel et la Commune.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE « LES PIERRES »

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste « Les Pierres »

Dépense prévisionnelle HT	45 414.86 €
Dont frais de gestion HT : 2 162,61€	

Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	45 414.86 €

Participation communale	0.00 €
--------------------------------	---------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

RESERVE INCENDIE QUARTIER LES BOIS – CONVENTION DE SERVITUDE DES TREFONDS ET D'AQUEDUC EN SOUTERRAIN SUR LA PARCELLE F 523 POUR L'IMPLANTATION D'UNE CITERNE INCENDIE

Afin de lutter contre les incendies sur le territoire de la Commune, il est souhaitable d'implanter une citerne incendie au quartier les Bois. Cette citerne incendie permettra d'assurer la disponibilité de l'eau sur une zone d'habitation dépourvue de défense incendie. Il est convenu d'installer cette citerne sur la parcelle cadastrée F 523, appartenant à Messieurs PINGEON Dominique et Gilles. Dans le cadre de l'installation de cette citerne incendie, une convention de servitude de tréfonds et d'aqueduc en souterrain doit être passée avec les propriétaires concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention de servitude de tréfonds et d'aqueduc en souterrain avec Messieurs PINGEON Dominique et Gilles sur la parcelle F 523, située au quartier les Bois, pour l'installation d'une réserve incendie, indique que les frais nécessaires à l'établissement de la servitude seront à la charge de la Commune, charge Maître ARNOUX-ROUX, Notaire à Saint Vallier sur Rhône, de dresser l'acte correspondant pour le compte de la Commune.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- L'arbre de Noël du Personnel Communal aura lieu le vendredi 19 décembre 2014. A cet effet, Jacky Gribet endossera le costume du Père-Noël.

- Les vœux du Maire à la population auront lieu le vendredi 09 janvier 2015 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Ludwig MONTAGNE propose de mettre en place une pétition pour le maintien du service postal dans la commune. Celle-ci serait disponible sur le site internet, dans les commerces et à la mairie. Une manifestation pourrait être programmée devant le bâtiment de La Poste.
- Christian ROUCHON informe le conseil municipal :
 - qu'une étude paysagère concernant la traversée du village est en projet. Une réunion aura lieu le 09 décembre de 9h à 12h avec Mme Audrey GUEIT du CFPPA, avec les élus et les employés techniques.
 - que les élus vont rencontrer M. Baudendistel de la DDT de Saint-Vallier pour étudier avec lui les possibilités de sécurisation du village, du rond-point jusqu'au bureau de tabac.
 - que la relecture de la révision du PLU est en cours, et que celle-ci va être présentée à M. Queinec de la DDT pour avis.
 - qu'un projet de lotissement a été déposé à la rue de la Cancette.
 - que les élus ont rencontré M. Cauzon d'IGH concernant le bâtiment de l'ancienne maison de retraite.
- Robert DEYGAS informe que le conseil municipal :
 - que les travaux du restaurant « Le Galauria » et du bureau de tabac ont démarré pour les raccorder au réseau d'assainissement communal.
 - que les travaux de raccordement à l'assainissement communal derrière l'Eglise ont été faits. Plusieurs maisons se sont déjà raccordées.
 - qu'une personne du Conseil Général va venir étudier la zone humide du lotissement « Les Orchidées » afin de la valoriser.
- Ludwig MONTAGNE informe que le conseil municipal que la prochaine réunion finances aura lieu le lundi 08 décembre à 19h et que le DOB aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à 9h00.
- Noël GREVE informe le conseil municipal :
 - que la réunion de la commission voirie a lieu le mercredi 03 décembre à 18h45.
 - que le service technique a été cambriolé dans la nuit de dimanche à lundi et qu'une plainte a été déposée en gendarmerie.
 - que la route de Marnas a été refaite.
- Christelle LOUIS-PEPIN fait un point sur les TAP. Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes pour noter les dysfonctionnements de cette première période. Christelle souligne qu'il faut commencer à travailler sur les projets de l'année prochaine, et voir pour déléguer la prise en charge des enfants à d'autres personnes.
- Christelle PAPIN informe que conseil municipal :
 - que la prochaine banque alimentaire a lieu le mercredi 10 décembre.
 - que le kit d'urgence a bien été installé chez un administré.
 - que la soirée jeux du vendredi 28 novembre a bien fonctionné.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Décembre 2014 est distribuée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE